

SOUMETTRE UN MANUSCRIT (OUVRAGE) – EFEO

Le présent document décrit les procédures d'édition en vigueur dans le service des éditions de l'EFEO et s'adresse à tous les auteurs souhaitant soumettre un texte pour publication dans l'une de ses collections.

- **Demande préalable**

Avant d'envoyer un manuscrit sous quelque forme que ce soit, les auteurs ou directeurs d'ouvrage auront pris soin d'adresser une demande préalable de publication au comité des éditions de l'EFEO.

Cette demande ne peut être adressée qu'une fois le manuscrit entièrement constitué. D'une même façon, l'EFEO n'accepte pas les thèses non remaniées : seuls les manuscrits travaillés en vue d'une publication sous forme d'ouvrage sont pris en compte.

Cette demande préalable devra mentionner :

1. le sujet de l'ouvrage ;
2. la collection dans laquelle l'auteur (ou autrice) souhaite publier ;
3. l'approche ou la méthodologie générale retenue ;
4. la longueur approximative du texte (nombre de signes, espaces comprises) ainsi que la nature et le nombre des illustrations ;
5. la situation et les qualifications de l'auteur ;
6. la réponse à la question : « Accepteriez-vous que votre texte soit publié sous une forme numérique ? » ;
7. le résumé (avec mots-clés) du texte en français et en anglais ; dans le cas d'un recueil d'articles, un résumé de chaque article (avec mots-clés) dans sa langue de rédaction ;
8. un sommaire complet.

Le cas échéant, la demande indiquera si l'ouvrage bénéficie d'une subvention.

- **Soumission du manuscrit**

La décision de transmettre le manuscrit pour évaluation est tranchée par le comité des éditions de l'EFEO.

La décision finale pour la publication du manuscrit reposera entièrement sur cette évaluation en double aveugle par les pairs.

Si nécessaire, le service des éditions pourra aussi transmettre une évaluation technique visant à la mise aux normes éditoriales du manuscrit par l'auteur ou le directeur (la directrice) de l'ouvrage.

Remarques :

La soumission d'un manuscrit implique qu'il n'a pas été simultanément proposé ailleurs. Le service des éditions s'engage à examiner le manuscrit dans les plus brefs délais (environ deux mois).

Dans le cas d'un manuscrit proposé pour la collection des « Études thématiques », le directeur d'ouvrage se doit de faire évaluer chacun des articles en amont et de transmettre ces évaluations en même temps que le manuscrit. L'évaluation en double aveugle par les pairs demandée ultérieurement par l'EFEO concernera l'ouvrage dans son ensemble.

La permission de reproduire les illustrations, cartes, schémas, citations longues d'ouvrages publiés hors EFEO doit avoir été accordée à l'auteur ; l'auteur joindra à son dossier une copie des autorisations. L'EFEO ne prendra pas en charge les demandes d'autorisation de reproduction.

Il arrive que le coût de l'édition et de l'impression soit trop élevé pour être pris en charge par l'EFEO seule. Dans ce cas, il pourra être demandé à l'auteur ou directeur d'ouvrage d'aider à la recherche d'une subvention extérieure ou d'une coédition pour soutenir le projet.

- **Examen du manuscrit et décision de publication**

Après réception, le manuscrit est évalué à la fois par le comité des éditions et par des pairs, dans le plus strict anonymat. Pour être accepté, le manuscrit doit recevoir au moins deux avis favorables de pairs ainsi que celui du comité des éditions. Même favorable, une évaluation peut être assortie d'une demande de modifications plus ou moins importantes du texte. Pour qu'une acceptation soit définitive, il sera donc demandé à l'auteur de répondre aux recommandations formulées et de veiller à soumettre un manuscrit final révisé dans des délais raisonnables.

Aucun délai d'édition ne court avant la remise de ce manuscrit complet et définitif. Si l'auteur n'avait pas encore fourni les autorisations de reproduction du matériel soumis à copyright, il doit impérativement le faire à ce stade. Tout élément manquant entraînera un retard de publication.

Une fois le manuscrit accepté, un contrat type est proposé à l'auteur ou directeur d'ouvrage.

- **À qui soumettre une demande de publication et un manuscrit**

La demande doit être envoyée par courriel au comité des éditions de l'EFEO, représenté par la direction des publications et le service des éditions, à l'adresse suivante : editions@efeo.net